



DECISION N° 86/D/FEICOM/DG DU **23 JUL 2026**

Pour la gestion de la cantine du FEICOM en procédure d'urgence.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

26/N° 86/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMAS/SMAB



LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel D'Offre National Ouvert N°008/FEICOM/CIPM/2026 du 03 juin 2026 pour la gestion de la cantine du FEICOM en procédure d'urgence.

DECIDE:

Article 1^{er} : L'entreprise ETS LA SOURCE, TEL 696 38 79 03 / 699 70 69 37 ; NIU : P057612735201S, N°RC : RC/YAE/2019/A/293 est déclarée adjudicataire de l'Appel D'Offres National Ouvert visée supra, pour un montant de **quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quarante-six mille cinq cents (97 546 500) francs TTC**. Elle compte exécuter le marché dans un délai de **vingt-quatre (24) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, **23 JUL 2026**

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE

FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE